



DEROULEMENT DES 5 ANNEES DE SOUSCRIPTION

1ère ANNEE

SOUSCRIPTION ET APPORTS

→ Vous réservez un nombre de parts sociales en fonction de votre besoin
de réduction d'impôt ou déduction d'impôt

→ Vous réglez l'achat de ces parts sociales

Vous communiquez tous documents et informations nécessaires à

L'enregistrement de votre dossier

SOUSCRIPTION DEFINITIVE

→ Enregistrement des actes auprès des services administratifs.

2ème ANNEE

APPROBATION DES COMPTES

→ Vous recevez par voie électronique dans votre courriel, une convocation à une assemblée générale ordinaire

concernant l'approbation des comptes de la 1ère année (avec le rapport

du gérant, le texte des résolutions et les bilans de la SNC)

→ Vous pourrez retourner le pouvoir signé par voie électronique, et joint à cette convocation pour vous faire
représenter

SIFOM vous adresse :

- l'attestation d'investissements signée par le gérant, à joindre à votre déclaration

- la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31/12 de l'année d'investissement,

- les montants à reporter sur votre déclaration de revenus 2042C - 2042 IOM ou 2031-2065 et 2058 A

- et, le cas échéant, la (les) décision(s) d'agrément fiscal qui sera également à joindre à votre déclaration

Vous recevrez, ensuite, votre avis d'imposition faisant état de votre réduction d'impôt

DE LA 3ème A LA 5ème ANNEE

VIE DE LA SNC

APPROBATION DES COMPTES:

- Vous recevez chaque année par voie électronique dans votre courriel, une convocation à une assemblée générale ordinaire annuelle réunie pour l'approbation des comptes (avec le rapport du gérant, le texte des résolutions proposées et les bilans)
- Vous pourrez retourner le pouvoir signé par voie électronique, et joint à cette convocation pour vous faire représenter

DECLARATION DE REVENUS

SIFOM vous adresse, chaque année:

- la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31 décembre,
- les montants à reporter sur votre déclaration de revenus

Vous recevez votre avis d'imposition qui fait état des éventuels reports d'excédent de réduction d'impôt de la première année (si le montant de la réduction était supérieur à l'impôt dû)

6ème ANNEE

FIN DE VIE DE LA SNC

Une assemblée générale extraordinaire pour laquelle vous pouvez donner pouvoir de représentation à SIFOM, permettra votre sortie. Et ce, dans la perspective d'une liquidation de la SNC.